

Brèves

La télémédecine entre au catalogue du RESAH

le 13/03/2018

La centrale d'achat du RESAH vient d'attribuer six accords-cadres mono-attributaires en télémédecine. Les appels d'offres couvrent la téléconsultation et la télé expertise (solution « Covalia » de Maincare) ; la télésurveillance des maladies chroniques soumises au régime des expérimentations jusqu'en 2022 dans les conditions définies dans les cahiers des charges publiés par les arrêtés du 6 décembre 2016 et du 25 avril 2017 (bepatient et Acetiam avec bepatient Cardio + pour l'insuffisance cardiaque, Pharmagest et la solution « eNephro » pour l'insuffisance rénale, Spie et la solution « apTeleCare » associée au ventilateur « BiPAP AVAPS » de Philips pour l'insuffisance respiratoire, Spie et la solution « apTeleCare » associée au glucomètre « iHealth Gluco » pour la surveillance des diabétiques) ; et enfin la télésurveillance des patients ayant été pris en charge en ambulatoire (bepatient et Acetiam pour la solution « bepatient AMBU »). Le RESAH complétera la gamme au mois d'avril avec un marché d'accompagnement incluant des prestations d'audit et de conseil en organisation pour la mise en place d'une solution de télémédecine dans un ou plusieurs établissements.